

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} OCTOBRE 2018 / N°382

U2P
union
des entreprises
de proximité

“JE SALUE LA RÉDUCTION DE LA CHARGE FINANCIÈRE DES ENTREPRISES, MAIS LA BAISSSE DES DÉPENSES PUBLIQUES EST INSUFFISANTE”

Lundi 24 et mardi 25 septembre derniers, le gouvernement a présenté le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019.

C'est une mesure que nous attendions depuis plusieurs années : le remplacement du CICE par des allègements de charges pérennes va sécuriser et donner de la visibilité aux entreprises. Le bénéfice est d'autant plus net que les charges baisseront dès janvier 2019 et que l'entreprise n'aura plus à attendre l'année suivante pour récupérer son avance sur trésorerie sous la forme d'un crédit d'impôt. C'est une avancée dont je me félicite.
De même, la baisse progressive de



l'impôt sur les sociétés est de nature à redonner de la compétitivité aux entreprises. Je veux pourtant rappeler que plus d'1 million d'entreprises françaises sont soumises à l'impôt sur le revenu et non à l'impôt sur les sociétés. Ainsi l'U2P invite les parlementaires qui sont en train d'examiner le projet de loi PACTE à adopter la mesure qui vise à simplifier et faciliter la création d'une

EIRL tout en permettant à ces entreprises d'opter pour l'impôt sur les sociétés. Une mesure qui supprimera l'inégalité de traitement fiscal entre les entreprises selon leur statut juridique.

En outre, la décision de supprimer les cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires à compter de septembre 2019 au lieu de 2020 va apporter de la souplesse aux entreprises qui font face à des difficultés de recrutement.
En parallèle, nous demandons que l'effort de réduction des dépenses publiques soit accéléré et renforcé. Seule une baisse sensible et continue de la dépense publique permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat des Français qui, comme chacun sait, est un des moteurs de la croissance. ■

Alain Griset

RENCONTRES DE L'U2P : DEUXIÈME ÉDITION, DEUXIÈME SUCCÈS

À l'occasion de la seconde édition des « Rencontres de l'U2P – Forum des entreprises de proximité » le 27 septembre dernier, près de 750 participants sont venus suivre les interventions du président de l'U2P, de Muriel Pénicaut, ministre du Travail, ou en-

core de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Ils ont aussi pris part à quatre ateliers-débats.

Suite p. 2 ●●●



P. 2
Les chiffres clés de l'économie de proximité

P. 3
Des aménagements pour le prélèvement à la source / Pierre Martin quitte la présidence de la CNAMS

P. 4
Agenda / brèves

••• Suite de la page 1. Le président de l'U2P a pris la parole à deux reprises, notamment pour évoquer les enjeux du PACTE et saluer la méthode adoptée autour

des ordonnances travail, tout en rappelant les points de vigilance de l'U2P quant à la réforme de l'assurance chômage. Des interventions à retrouver sur u2p-france.fr.

Les Rencontres, dont Audrey Pulvar a donné le coup d'envoi, ont également accueilli quatre ateliers-débats portant sur le bilan des ordonnances Travail un an après, les leviers de croissance des entreprises de proximité, l'apprentissage et la formation et, enfin, la prise en compte des entreprises de l'artisanat, du commerce et des professions libérales en Europe. De nombreux experts y ont pris la parole et échangé

avec les participants. L'U2P tient à remercier Christophe Barbier, Alain Druelles, Antoine Foucher, Marc Landré, Thierry Lange, Emmanuel Lechypre, Sylvain Maillard, Marie-Caroline Missir, Elisabeth Morin-Chartier, Rémi Pointereau et Raymond Soubie de leur présence, et à remercier ses partenaires Aesio, AG2R La Mondiale, la Banque Populaire, EDF Entreprises, la GSC, la MAAF Pro, Siagi et le groupe VYV de leur soutien. ■



De gauche à droite : Bernard Stalter, Pierre Martin, Michel Chassang, Muriel Pénicaud, Patrick Liébus, Alain Griset et Joël Mauvigney sur la scène des Rencontres.

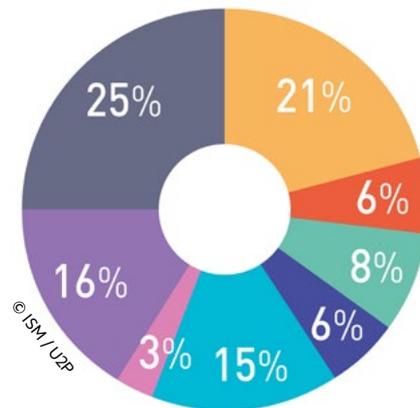
ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONNELS LIBÉRAUX : DES PILIERS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE PASSÉS AU CRIBLE

L'Institut Supérieur des Métiers se base chaque année sur ses données et celles de l'INSEE, de l'ex-RSI, de l'Acoss et des Urssaf pour réaliser un panorama de l'économie de proximité. Un constat cette année encore : les entreprises de proximité sont un poids lourd de l'économie du pays.

On dénombrait pas moins de 2 782 000 entreprises composant le tissu économique de l'artisanat, du commerce et des professions libérales en 2016, un million de plus qu'en 2006. Avec 357 810 créations d'entreprises artisanales, commerciales et libérales en 2017, l'économie de proximité représentait également 61 % des immatriculations en France. Et la performance ne s'arrête pas là : ces créations ont connu une hausse de 78 % en dix ans.

Autre dynamique qui mérite d'être soulignée : la parité, qui continue de progresser. Près d'un tiers des chefs d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale sont des femmes. Un chiffre à comparer avec le nombre de femmes dirigeantes dans les entreprises françaises cotées : 3,5 %. Nouvelle preuve, s'il en fallait, que l'économie de proximité est un levier effectif de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Le secteur est aussi créateur d'emplois,



Répartition des entreprises de proximité par secteur

- Artisanat du BTP
- Artisanat et commerce de l'alimentation
- Hôtellerie-restauration
- Artisanat de fabrication
- Artisanat des services
- Professions libérales du droit
- Professions libérales de santé
- Professions libérales techniques et du cadre de vie

et pas qu'un peu : en 2016, il employait 3 450 000 salariés, principalement dans l'artisanat du bâtiment et des travaux publics, l'hôtellerie-restauration, et dans les professions libérales techniques et du cadre de vie. L'économie de proximité représente ainsi 29 % des projets d'embauche au niveau national. Un appétit qui se heurte pourtant à des difficultés pour recruter. En cause ? Le manque de main d'œuvre, qui atteint des sommets dans l'artisanat et l'hôtellerie-restauration mais touche indifféremment tous les secteurs de l'économie de proximité : près de 45 % des projets d'embauche sont concernés. Ce n'est pourtant pas faute d'investissement pour préparer les compétences qui font défaut, loin de là : les entreprises artisanales, commerciales et libérales forment en effet 200 000 apprentis chaque année...

C'est-à-dire la moitié des apprentis en France ! Autant de chiffres qui démontrent d'année en année l'impact positif de l'économie de proximité, y compris au-delà du seul champ économique. Elle offre des perspectives d'emplois non-délocalisables et des opportunités de carrières. La formation des jeunes fait partie intégrante de son développement et elle continue de démontrer sa contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes. Sa croissance reste pourtant en partie empêchée par les difficultés de recrutement. Un obstacle qui ne peut se résoudre qu'en revalorisant l'image des métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales auprès du grand public et surtout des plus jeunes qui, paradoxalement, sont encore souvent dissuadés de s'engager dans une filière d'avenir. ■

EN VUE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, GÉRALD DARMANIN ANNONCE DES AMÉNAGEMENTS POUR LES PETITES ENTREPRISES

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics a rencontré les membres du Conseil National de l'U2P et leur a annoncé quelques aménagements sur le prélèvement à la source.

Conscient des changements imposés aux entreprises et comprenant les arguments développés par l'U2P contre la collecte de l'impôt par les entreprises, il a annoncé qu'aucune pénalité ne serait appliquée en 2019 aux entreprises qui commettraient des erreurs, sauf en cas de fraude manifeste. En outre, il a ajouté qu'au-delà de 2019, les sanctions financières seront réduites de 250 à 50 euros.

Enfin, il a convenu avec le président de l'U2P, Alain Griset, qu'un travail complémentaire devrait être effectué dans deux directions :

- Adapter le dispositif de collecte par le Titre emploi service entreprise



(TESE) en intégrant les contributions conventionnelles, pour qu'un plus grand nombre d'entreprises puisse ainsi confier la collecte de l'impôt de leurs salariés aux Urssaf (seulement 58 000 y ont recours aujourd'hui) ;

- Poursuivre le travail de simplification du prélèvement de l'impôt s'agissant des travailleurs indépendants, dont l'impôt sera encore calculé au 1^{er} semestre 2019 sur la base des revenus de 2017. ■

TRENTE-CINQ ANS AUPRÈS DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ : PIERRE MARTIN QUITTE LA PRÉSIDENTIE DE LA CNAMS

Ancien président de l'UPA de 2007 à 2010, au service des entreprises de proximité depuis plus de 35 ans, Pierre Martin quitte la présidence de la CNAMS. Son remplaçant, Bernard Stalter, a été élu le 26 septembre dernier et lui succède également au poste de vice-président de l'U2P.

Pierre Martin a débuté sa carrière comme coiffeur à Tonnerre, dans l'Yonne, en 1973. Son engagement au service de la profession commence au niveau local en 1982 et se poursuivra jusqu'à la présidence de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne qu'il occupe depuis 1996, la présidence de l'UPA de 2007 à 2010 et la présidence de la CNAMS depuis

2010. Membre du CESE, il se voit également confier des responsabilités européennes au sein de la commission des affaires sociales de l'UEAPME. L'U2P salue son investissement de longue date et sa contribution décisive aux métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Son successeur, Bernard Stalter, est également artisan coiffeur de profession. Il a effectué son apprentissage à l'âge de quatorze ans et a ouvert son premier salon en 1993. Il en possède trois aujourd'hui, à Brumath et Strasbourg. Il est aujourd'hui président de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure (UNEC), de l'APCMA, et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est. Au niveau européen, il s'est également vu confier la

vice-présidence de l'UEAPME. L'U2P lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. ■



AGENDA

2 octobre

Déplacement du président de l'U2P en Normandie, à l'invitation de l'U2P de région.

4 octobre

Entretien du président, de Joël Mauvigney, vice-président de l'U2P et président de la CGAD, et du secrétaire général de l'U2P avec Didier Chenet, président du GNI.

10 octobre

Participation du président, de Michel Chassang, vice-président en charge de la réforme des retraites, et du secrétaire général de l'U2P à une réunion multilatérale initiée par Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

10 octobre

Entretien du président, de Philippe Gaertner, chef de file de l'U2P dans la négociation pour la création de l'OPCO de l'artisanat et des professions libérales, et du secrétaire général de l'U2P avec François Asselin, président de la CPME, sur la transformation des OPCA en OPCOM.

11 octobre

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec René-Paul Savary, Sénateur.

18 octobre

Séminaire U2P sur la réforme des retraites, en présence de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

BRÈVES

Nomination. Patrick Toulmet, président de la chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis, est nommé « délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » par décret publié le 20 septembre. Âgé de 63 ans, Patrick Toulmet est président du CFA Campus des métiers et de l'entreprise de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Moins de recours aux prud'hommes.

En 2017, 127 000 affaires ont été soumises aux prud'hommes contre 150 000 l'année précédente, selon le ministère du Travail. Une baisse des recours de l'ordre de 15 % qui s'explique, selon Muriel Pénicaud, par l'une des dispositions des ordonnances travail qui instaure notamment un barème de plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement « sans cause réelle et sérieuse ». Une baisse qui peut également s'expliquer par l'augmentation continue du délai moyen de traitement d'une affaire (17,3 mois en 2017 contre 16,6 mois en 2015), et par le fait que la démarche soit devenue plus complexe pour un salarié qui souhaite saisir cette juridiction.

Des droits au congé maternité bientôt renforcés pour les indépendantes.

L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), membre de l'U2P, a salué la décision du Gouvernement d'aligner les droits au congé maternité des indépendantes sur les droits des salariées. Cette mesure suit ainsi les conclusions d'une mission menée par la députée Marie-Pierre Rixain. Les femmes représentent dans les faits pas moins de 44% de l'effectif total des professionnels libéraux et occupent près des deux tiers des emplois salariés des entreprises libérales.

L'UNAPL a toutefois tenu à rappeler que cette mesure, si elle constitue une étape, ne peut pas suffire sans dispositions permettant aux professionnelles de sécuriser leur activité pour assurer la pérennité de l'entreprise durant leur congé maternité. Dans cet objectif, l'UNAPL insiste sur la nécessité de favoriser notamment le remplacement et les reports de charges.

Des injonctions contradictoires pour les artisans du bâtiment.

La CAPEB, membre de l'U2P, a fait part de sa déception suite à l'annonce que le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ne serait pas transformé en prime au 1^{er} janvier 2019, mais en 2020, alors que 500 000 « passoires thermiques » sont censées être rénovées chaque année. La CAPEB a salué en revanche l'amélioration de l'éco-prêt à taux zéro et sa prolongation pour 3 ans, ainsi que le maintien du taux réduit de TVA à 5,5 %.

EuroSkills 2018 : la France monte sur le podium.

Du 26 au 28 septembre 2018 et devant plus de 70 000 visiteurs, les 525 prétendants à la médaille d'or EuroSkills se sont affrontés pendant près de 3 jours. L'Équipe de France des Métiers s'est classée au 3^{ème} rang européen en glanant pas moins de 22 médailles parmi les 25 métiers représentés. Avec 90 % de médaillés, l'Équipe de France des Métiers montre une nouvelle fois la performance et la qualité de la formation en France. Lors de cette 6^{ème} édition des EuroSkills, l'équipe de France des Métiers repart avec 3 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 6 médailles de Bronze et 10 médailles d'excellence. Un résultat mérité pour une équipe qui consacre la position de la France comme haut lieu des métiers et de l'apprentissage au niveau européen. ■



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} octobre 2018

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation de l'Artisanat et de la Restauration

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage